

Questions du SNES aux candidats

(Suite de la page 1)

laire le plus grave mais aussi pour parvenir à une formation générale de bien meilleure qualité dans tous les établissements et pour faire du service public un acteur majeur de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience ? L'échec scolaire sévit dès les pre-



mières années de la scolarité, les moyens dont dispose l'école ne peuvent jouer à armes égales contre les inégalités sociales qu'au prix d'améliorations sensibles de la formation des maîtres, de leurs conditions d'exercice, de leurs pratiques professionnelles, des contenus même de l'enseignement.

Malgré la massification des études, les ségrégations sociales n'ont jamais été aussi fortes ; les logiques de concurrence, d'autonomie des établissements scolaires, de contractualisation et de marchandisation rampante se développent dans et hors de l'école, renforçant les logiques communautaristes et ethniques, les phénomènes de racisme et de relégation. Nous attendons une politique urbaine courageuse et persévérente, sachant retisser le lien social et la fraternité, attentive à la gestion de la carte scolaire, à l'accès de tous aux équipements, aux loisirs et à la culture, favorisant la mixité sociale et la gratuité, et luttant contre tous les trafics dans lesquels sont embriagés nos jeunes. Ils attendent une allocation d'autonomie conforme à leur place dans la société.

Des changements s'imposent

Vous donnerez-vous les moyens de penser une *culture scolaire* réellement impliquante pour les jeunes, cohérente dans ses objectifs et ses contenus, soucieuse de transmettre tous les patrimoines, ouverte à

d'autres dimensions et à d'autres pratiques que celles qui étaient l'apanage des classes favorisées du XX^e siècle ?

Nous attendons du collège qu'il soit capable de dispenser à tous cette culture, en variant ses pédagogies, en ouvrant ses horizons, en construisant patiemment les savoirs, en suivant en équipe les élèves les plus vulnérables, en multipliant les occasions de travailler en petits groupes, d'approfondir et de rattraper, en limitant les effectifs des classes. Poursuivrez-vous au contraire la politique de réduction des horaires d'enseignement qui renforce les ségrégations ? Nous attendons qu'on accorde une vraie place à la *voie technologique* oubliée par tous les ministres depuis 15 ans alors qu'elle est un puissant vecteur de démocratisation de l'accès aux études post-bacca et qu'elle a installé des formes pédagogiques originales et efficaces. Nous attendons qu'on ouvre des poursuites d'études aux bacheliers de la *voie professionnelle*.

Préserverez-vous la diversité des formations des *lycées*, le statut du bac ? Relancerez-vous la voie littéraire ? Ouvrirez-vous les passerelles nécessaires, les enseignements de rattrapage qu'attendent les lycéens ? renforcerez-vous la cohérence pédagogique ou poursuivez-vous une atomisation préjudicielle au sens des études ? Nous attendons des évolutions pédagogiques des formations supérieures et une nette amélioration de l'encaissement des étudiants.

Nous voulons ouvrir une négociation pour remettre à jour les conditions de



formation et d'exercice du métier de professeur du second degré, de documentaliste, de conseiller principal d'éducation, de conseiller d'orientation-psychologue, de surveillant. Considérez-vous qu'il est normal de continuer à recruter à la licence ou à la maîtrise des professeurs dont la vocation est d'enseigner jusqu'à bac + 2 et qui sont nombreux à intervenir dans les premiers cycles universitaires ? Les personnels attendent qu'on intègre dans le service la multitude des tâches nouvelles qu'implique la massification des études, le devoir de considération des élèves en tant que personnes et futurs citoyens, l'accroissement des charges de suivi et de coordination de l'enseignement. Contribuez-vous à faire de la classe le lieu non seulement de la parole magistrale, mais aussi du travail individuel et collectif des élèves en accordant le temps et les conditions pour le faire ? Allez-vous créer les emplois indispensables de CPE, de CO-Psy et de documentaliste pour qu'ils puissent remplir la totalité des missions qui leur sont assignées ?

Favoriser l'évolution de nos métiers

La libération de l'initiative et de la créativité professionnelle des personnels de l'Éducation nationale ne peut consister à leur renvoyer la résolution de problèmes qui les dépassent, à leur demander de s'adapter sans cesse à l'état de dégradation sociale ; elles ne peuvent s'épanouir qu'adossées à une politique nationale vigilante à créer par la loi les conditions de l'égalité, à développer la démocratie interne et à donner toute leur place aux parents. Renoncerez-vous à une réformite qui ne tient compte ni du temps nécessaire aux évolutions, ni de l'avis de ceux qui doivent appliquer les réformes ? Construirez-vous les dispositifs de recherche, de confrontation et de débats associant au premier chef tous les professionnels de l'éducation, qui seuls peuvent installer des changements durables au cœur des pratiques d'enseignement dans les classes ? Cesserez-vous d'imposer des pratiques impraticables parce que pensées par des « experts » sans expérience des contraintes de l'acte pédagogique ? Nous voulons une politique des per-

sonnels soucieuse du travail ensemble, faisant évoluer la totalité d'entre eux, recherchant des procédures de conseil, de formation continue et d'évaluation, tournées vers le progrès collectif. Renoncerez-vous à une politique de discrimination favorisant quelques uns aux dépens des autres en matière de promotion ou d'affectation, profilant les postes et les personnes, réduisant le rôle des élus du personnel et les règles nationales de justice, dans un esprit qui n'a plus rien à voir avec les services que l'on doit à tous les élèves ?

Programmer les recrutements et les investissements

Saurez-vous rénover les IUFM, sans dogmatisme et en tenant compte des particularités de notre métier, pour recruter des maîtres plus nom-



breux, plus compétents et plus professionnels ?

Il est urgent de prendre la mesure des besoins de recrutements qu'implique le nombre prévisible des départs en retraite mais aussi de créations d'emplois nouveaux nécessaires à une vraie rénovation et à la résorption de l'emploi précaire dans notre secteur. Urgent de développer les prérecrutements. Urgent de faire cesser le scandale du recours permanent à des précaires de plus en plus précaires, au mépris des élèves et des personnes concernées. Enfin, rompez-vous avec ce discours si souvent ressassé qu'on ne pourrait plus injecter de moyens nouveaux dans l'éducation alors qu'on est très loin du développement considérable des formations secondaires et supérieures qu'attendent les jeunes, les familles et la société tout entière ? ■

AIX-MARSEILLE Poursuite de l'action

Plusieurs collèges début mars, plusieurs lycées ensuite ont multiplié grèves, rassemblements ou manifestations car la coupe est pleine.

Dans les ZEP, la situation s'aggrave, d'autant plus que le nombre d'élèves augmente et que les locaux « craquent » notamment à Marseille.

Mais en dehors des ZEP, les collègues disent aussi très fort que ce n'est plus possible d'enseigner valablement à 35 élèves en lycée : notamment en Seconde, en STT ou STI.

La revendication, soutenue par les parents, s'est formulée naturellement : moins d'élèves par classe*, et des équipes stables, donc de titulaires, aussi bien pour les enseignants que les non-enseignants.

A Marseille, la situation est particulièrement tendue : s'y conjuguent la pression démographique avec de nombreux primo-arrivants, les difficultés de populations paupérisées... S'ajoute l'imprévoyance des collectivités : il manque dans cette ville des écoles maternelles et primaires, des collèges, des lycées. Le SNES demande une table ronde sur la question scolaire à Marseille. Le S3 appelle tous les établissements à se réunir le lundi de la rentrée, et à une AG de S1 le 17 avril à 14 heures pour décider de l'action.

* En collège: 24 élèves par classe et 20 en ZEP. En lycée: 30, et 25 en ZEP.

NANTES Pour les langues

Grève et manifestation à Nantes le 26 mars à l'appel du collectif langues de la section académique du SNES.

De noir vêtus et munis de masques blancs, les manifestants constituent un cortège funèbre en marche vers le rectorat pour dénoncer la mascarade de la politique de Lang qui ampute d'un tiers les horaires des lycéens, rogne ceux des collégiens, confisque la parole de l'élève en augmentant les effectifs, en regroupant les séries, décime un peu partout le latin, le grec, le russe, l'allemand, le portugais, l'italien... curieuse façon de militer pour l'avenir de la diversité culturelle et linguistique en Europe ! Reçue par le chef de cabinet de la rectrice, une délégation composée de trois représentants du SNES, d'un représentant de trois associations de spécialistes demande que le ministre et tous les échelons de la hiérarchie cessent de se payer de mots et engagent dans tous les établissements une politique à la hauteur des besoins de nos élèves et des véritables exigences de l'Europe.

CRÉTEIL Grève unitaire

Grève unitaire (SNES, SNEP, SNUEP, FO, SUD, CGT, SNETAA) dans l'académie de Créteil contre les réductions des horaires disciplinaires.

Alors que les textes sur la RTT des CPE, après les actions de décembre, faisaient presque l'accord, les textes sont subitement retirés ! Un problème identique se pose pour les CO-Psy... ! Alors que les professeurs de collège font remonter leur mécontentement par rapport à la diminution des horaires disciplinaires, la circulaire de rentrée impose la mise en œuvre des IDD au détriment des horaires disciplinaires

Il n'y a pas de trêve électorale. Le ministre veut passer en force, et ra-

Aides-éducateurs Un millier dans la rue

Venus de Perpignan, de Rennes ou de Limoges, les aides-éducateurs ont battu le pavé parisien dans un cortège haut en couleurs et en slogans repris à pleine voix jusque sous les fenêtres du ministère où une délégation a été reçue. Une nouvelle fois, des réponses aléatoires ont été apportées par le cabinet aux demandes pressantes sur le statut et le devenir. Un acquis important néanmoins, à mettre au compte de nos actions : le paiement des indemnités journalières pendant les trois jours de carence, et la compensation salariale pour les accidents de travail. Mais une nouvelle fois, le ministère choisit de faire appliquer cette disposition par le biais d'un vote du CA (comme pour les droits syndicaux). Le SNES est vigoureusement



intervenu pour contester ce procédé et rappeler que le statut public permettrait de régler simplement ce type de problèmes.

Les prolongations des contrats inférieurs à 60 mois sont également acquises. Un avenant au contrat sera systématiquement proposé aux aides-éducateurs concernés (parution au BO à la mi-avril). Dans la prochaine période, les aides-éducateurs vont continuer à interroger les politiques et à faire signer la pétition enseignants-parents-aides-éducateurs (un millier de signatures ont déjà été remises au ministère). En Corse, les aides-éducateurs ont décidé de continuer l'action, avec de nombreuses grèves reconduites et des initiatives en direction des candidats en visite sur l'île. ■

Elizabeth Labaye

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef adjoint : Andrée Béhotéguy. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de rédaction : Gabriele

Hübner. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Benies, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin. Tél. 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : SIEP - Bois-le-Roi (77). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 € (8,53 F). Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € (170,55 F) ; étranger et DOM-TOM : 40 € (262,38 F). 2) Autres, France : 37 € (242,70 F) ; étranger et DOM-TOM : 51 € (334,54 F). Publicité : MAIF (p. 8). Pour s'informer et donner son avis : mél : secgene@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu.

CPE et CO-PSY

Maintenir la pression

Le jeudi 28 mars a marqué la grande détermination des CPE à faire respecter les engagements écrits du ministère de l'Education nationale sur la réduction du temps de travail.

Le pourcentage de grévistes, près de 60 % et la forte participation à la manifestation nationale ainsi qu'aux rassemblements académiques étaient à la hauteur de la rupture du dialogue social que le SNES avait réussi à imposer par le rapport de force créé en décembre lors des tables rondes. Le 28 mars au matin, lors de l'ouverture du CTPM, le SNES s'est exprimé au nom de l'ensemble des organisations syndicales (FSU, SGEN-CFDT, UNSA-SE, UNSEN-CGT, SNETAA) pour dénoncer l'absence à l'ordre du jour des textes négociés sur l'ARTT des CPE et des CO-Psy. Mais seule la délégation de la FSU rejointe par l'UNSEN-CGT et le SNETAA ont fait le choix de ne pas siéger, les autres syndicats n'ayant pas boycotté le CTPM, celui-ci a pu se tenir.

L'audience obtenue n'a pas abouti, nos interlocutrices n'étaient présentes que pour nous écouter, prendre des notes et rendre compte au ministre. La réponse apportée aux questions posées au candidat « Jospin » sur son site Internet est éclairante :

« Le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'appliquer l'ARTT aux enseignants puisque la règle des 1 600 heures annuelles ne concerne pas les professions ayant une obligation de service hebdomadaire inférieure à 35 heures. Concernant votre question relative aux CPE, ils doivent soit : • accepter leur statut d'enseignant à part entière qui leur permet de bénéficier d'une obligation de service inférieure à 35 heures et leur interdit donc de bénéficier de l'ARTT ; • accepter un statut de fonctionnaire qui leur imposeraient la règle des 1 600 heures annuelles. »

Dans cette logique assez particulière et très réductrice, l'alternative laissée aux CPE est soit de rester à la DPE aux côtés des enseignants avec un service hebdomadaire de 39 heures, soit de rejoindre la DPATE et les chefs d'établissement pour devenir peut-être des adjoints bis et d'accepter l'annualisation et les fourchettes horaires. Nous avons déjà combattu vigoureusement cette dérive et cette remise en



question de nos missions lors de la publication du rapport Blanchet.

Le SNES a toujours choisi de situer les CPE et les enseignants dans une complémentarité de leurs métiers respectifs pour mettre en perspective la réussite des élèves. Si le CPE a plus particulièrement en charge les élèves en dehors des heures de cours, il intervient de plus en plus devant le groupe classe dans le cadre des heures de vie de classe.

Le ministère devra tout de même intervenir pour une modification du passage de la circulaire de 82 qui précise la durée de service hebdomadaire à 39 heures. Ne peut-on envisager un service inspiré de celui des professeurs documentalistes ? Des actions doivent se poursuivre en direction des politiques. L'Ile-de-France a prévu un appel à la grève pour le jeudi 4 avril et certains CPE de l'académie de Créteil sont en grève illimitée. Le SNES et la FSU pour leur part, continuent leurs différentes interventions. ■

Evelyne Salé

Le 28 mars a été manifestement un temps fort de la mobilisation de la catégorie. Dans plusieurs académies, de nombreux CIO étaient fermés et l'on peut considérer que près des 2/3 des collègues se sont mobilisés lors de cette journée. Outre la manifestation parisienne qui a réuni plus de 300 CO-Psy et DCIO de nombreuses actions ont eu lieu en province (Toulouse, Marseille...) Les élus FSU ont quitté le CTPM du 28 mars, traitant d'autres sujets, pour protester contre le revirement inac-

ceptable de la Fonction publique. Mais, à ce jour, aucune avancée n'est en vue. Le MEN joue sur le calendrier pour affaiblir le mouvement. Il faut maintenir la pression pour exiger le respect des engagements mais également, parce qu'au travers de la RTT que veut nous imposer le MEN, il s'agit, non seulement d'augmenter les horaires, mais de redéfinir autoritairement les activités « utiles » et de contrôler plus étroitement notre temps.

Nous ne pouvons accepter ce « dialogue social » nouvelle manière qui en dit long sur le peu de cas que ce ministère fait des personnels et de leurs représentants !

Il faut tout faire pour que les engagements pris soient respectés. Nous appelons donc tous les collègues dans les semaines qui viennent :

• A refuser l'imposition de toutes les

tâches, qui nous éloignent de notre public prioritaire et des établissements scolaires.

A rendre plus lisible ce que devrait être le travail du CO-Psy, si nous étions plus nombreux, par la mise en place d'une grève du zèle dans les CIO et les établissements

• A profiter de la RTT, que le MEN aurait dû rendre effective depuis le 1^{er} janvier, pour informer et faire réagir les enseignants, les parents, les élus

• A renvoyer toutes les semaines au MEN nos demandes pour l'application des textes négociés, pour les créations de postes et contre l'éclatement du corps.

Nous proposons de fixer des temps forts nationaux pour ces actions : les 10, 18, 26 et 30 avril et de fixer une nouvelle journée nationale vers la mi-mai, si rien n'avance. ■

Catherine Remermier

Elections

Prud'homales 2002

L'élection des conseillers prud'hommes aura lieu le 11 décembre 2002. Les emplois-jeunes, les contrats emplois-solidarité et les CEC, comme tous les salariés de droit privé, sont électeurs et doivent donc être inscrits dès maintenant sur les listes électorales. C'est l'établissement employeur qui doit déclarer ses salariés pour qu'ils soient inscrits sur la liste des électeurs : date limite d'envoi des déclarations 29 avril 2002. Le non-respect de cette formalité est sanctionné par une amende ! Conditions pour être électeur : avoir un contrat de travail en cours au 29 mars 2002, même s'il est suspendu

pour un congé ou une formation ; pas de condition de nationalité.

Les emplois-jeunes recrutés par les EPLE doivent être inscrits dans le collège « salariés » section « activités diverses ».

Avant l'envoi des déclarations, le chef d'établissement doit informer les salariés par voie d'affichage sur leur lieu de travail qu'ils peuvent consulter pendant 15 jours la déclaration et formuler toute observation. Secrétaires de S1, collègues concernés, veillez au respect de ces règles démocratiques. ■

Eugenio Bressan
Eugenio.bressan@snes.edu

Laïcité

La faire respecter

Confrontés depuis deux ans à une véritable tentative de manipulation des élèves par des éléments intégristes islamistes, les personnels du lycée Léonard-de-Vinci à Tremblay-en-France (93) se sont mobilisés pour défendre la laïcité. En effet, à partir d'une inflation de foulards vite transformés en tenues « à l'iranienne », un nombre croissant d'élèves ont commencé à contester le contenu des enseignements, à diffuser de la propagande religieuse, à exercer des pressions sur d'autres élèves, à refuser de se plier aux règles de sécurité.

Bien que le proviseur ait traîné les pieds, un conseil de discipline a pro-

noncé l'exclusion définitive d'une élève. Le recteur a annulé cette sanction, au motif que les preuves des griefs retenus étaient absentes du dossier établi sous la seule responsabilité du proviseur.

Après une semaine de grève avec le soutien du SNES Crétel, nous avons imposé des engagements de ne porter que des signes « discrets », à partir d'une définition élaborée par l'autorité académique – c'est une première. Ce premier succès appelle le maintien de la vigilance, et nous étudions avec la direction nationale les moyens de parvenir au plein respect de la laïcité. ■

Si du lycée Léonard-de-Vinci

CNED Haro sur les malades

Le CNED, ce n'est pas l'école faite par des malades pour des malades » (Nouvel Observateur du 28/2/2002). Formule choc du directeur du CNED. Il faut trancher dans le vif. Avis du CNED pour les collègues en réadaptation (affectation provisoire au CNED) demandant le réemploi (affectation définitive) : « réservé » ou « très favorable », noir ou blanc.

Le CNED tolère encore les malades, mais uniquement les malades d'ex-

ception qui peuvent travailler dur. Et d'ailleurs, tout malade est un bien important qui s'ignore : il a le droit de travailler 35 heures par semaine avec 45 jours de vacances par an, s'il fait le choix de travailler sur le site d'un institut.

Le progrès fait rage. Mais les malades, surtout syndiqués, sont vaccinés : ils ne se laisseront pas contaminer. ■

Françoise Vénier,
Marie-Noëlle Gilbert

pidement, sur un certain nombre de dossiers qui engagent l'avenir pour nos métiers et pour nos élèves ! Nos propositions se heurtent à une politique qui continue de considérer l'éducation comme un coût et non comme un investissement pour l'avenir. Les enseignants de l'académie de Crétel sont particulièrement sensibles à l'échec scolaire de leurs élèves, qui ne cesse de croître (dernière académie de France avec un taux de réussite en baisse qui reste dix points en dessous de la moyenne nationale sur l'ensemble des bacheliers, comme au brevet). Nous devons faire entendre nos demandes pour faire avancer la démocratisation et qu'enfin s'engage une lutte efficace contre l'échec scolaire. Cela ne peut passer, tous les collègues le disent, que par un maintien des horaires disciplinaires en collège comme en lycée (et donc une récupération là où ces horaires ont été amputés).

C'est pour ces raisons que la section académique du SNES Crétel, prenant appui sur la mobilisation qui existe déjà dans plusieurs établissements, a proposé aux autres organisations syndicales d'appeler à une grève pour le 4 avril.

Section académique de Crétel

CONGÉ FORMATION Le petit personnel

Une collègue avait obtenu du recteur de Paris un congé formation pour l'année scolaire 1997-1998, et celle-ci avait pris ses dispositions pour s'inscrire à la fac et au CNED, avait acheté des livres et du matériel, et accepté évidemment de ne percevoir que 80 % de son traitement. Mais les droits du petit personnel sont peu de chose à l'époque d'Allemagne. Après la rentrée scolaire, en décembre, le recteur de Paris change d'avis et lui retire son congé, lui enjoignant de reprendre un poste, sans aller toutefois jusqu'à lui payer la totalité de ses traitements alors que sa formation tombait à l'eau, faut pas pousser.

Avec l'aide du S4, elle a saisi le tribunal administratif, qui vient d'annuler la décision de retrait du congé, confirmant que la décision de placer un agent en congé de formation professionnelle est une décision créatrice de droit qui ne peut être retirée que si elle est illégale et dans le délai de quatre mois. L'Etat est en outre condamné à lui verser la somme de 1 940,59 € (perte de traitement, frais exposés, trouble dans les conditions d'existence), des intérêts sur une partie de cette somme et 150 € pour les frais de procédure. Un jugement exemplaire (1).

Francis Berguin

(1) Trib. adm. de Paris, 28 février 2002, Mme Van Kote, n° 9801183/7.

Théâtre en collèges et lycées : un festival en juillet...

Des collègues organisent pour la sixième fois un festival en Creuse du 5 au 8 juillet : « Escapade au pays d'enfants sur scène », à Sardent, dans un petit village rural du centre de la France. Il est ouvert aux troupes d'enfants et d'adolescents issus d'une structure associative, d'un collège ou d'un lycée. L'enfant en est l'élément central avec... le théâtre... Les inscriptions peuvent être encore reçues.

Tout renseignement et inscription : www.theatrefant.multimania.com, theatrefant@caramail.com

Palestine

LA FSU EXPRIME SA TRÈS VIVE INQUIÉTUDE

La FSU exprime sa très vive inquiétude devant l'aggravation de la situation au Proche-Orient. La politique du gouvernement Sharon et ses nouveaux pas dans la logique de guerre ont déjà fait des centaines de morts tant palestiniens qu'israéliens ; ils sont lourds de conséquences dramatiques pour la paix dans la région.

Les attentats contre les synagogues perpétrés ces derniers jours dans notre pays ne peuvent que susciter l'inquiétude et la réprobation de tous ceux qui sont attachés aux valeurs de paix et de tolérance ; la FSU les condamne sans réserve et demande que les auteurs soient recherchés et traduits devant la justice.

Il est indispensable de sortir au plus vite de l'engrenage de guerre et de violences aveugles.

Pour cela la FSU réaffirme son attachement à l'application immédiate des résolutions de l'ONU et à une solution pacifique et négociée qui reconnaît le droit à l'existence des deux peuples dans des Etats aux frontières sûres et reconnues. Cela passe par la levée du siège de Yasser Arafat, l'arrêt de l'intervention de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens, de l'asphyxie économique dont ils sont l'objet, par l'arrêt de la colonisation et la restitution des terres occupées depuis 1967, par l'arrêt des attentats suicides.

La FSU demande la mise en place d'une force d'interposition et la reprise des négociations et, dans ce

cadre, la reconnaissance pleine et entière de l'Autorité palestinienne. Elle appelle la France et l'Union européenne à peser de tout leur poids dans ce sens.

C'est dans cet esprit que la FSU participera à la manifestation de solidarité avec le peuple palestinien, samedi 6 avril à 15 heures, départ Denfert-Rochereau.

Elle appelle simultanément les personnels à promouvoir les valeurs de paix, de tolérance et de justice qui doivent prévaloir en tous lieux et toutes circonstances. ■

Paris, le 4 avril 2002

Manifestation de solidarité avec le peuple palestinien samedi 6 avril à 15 heures, départ Denfert-Rochereau

LES SYNDICATS FRANÇAIS POUR UNE PAIX JUSTE AU PROCHE-ORIENT

L'escalade continue de la violence depuis maintenant dix-sept mois au Proche-Orient montre à nouveau que la solution de ce conflit n'est pas militaire. Le chemin de la guerre est sans issue.

Du point de vue des organisations syndicales françaises, nous retenons plusieurs conditions qui nous semblent incontournables pour trouver une solution juste au conflit.

Une paix juste et durable ne pourra pas être trouvée hors l'existence des deux Etats, politiquement indépendants, économiquement viables, assurés de leur sécurité dans des frontières reconnues internationalement. Cela exige la reconnaissance effective de l'Etat d'Israël par l'ensemble des pays de la région, le retrait des colonies des territoires occupés, le traitement équitable de la question des réfugiés et le règlement de la question de Jérusalem et de son statut de capitale.

Cette position que nous défendons avec beaucoup d'autres acteurs concerne l'objectif final de cette paix qui reste à construire. Elle s'oppose bien évidemment aux stratégies violentes, qu'elles soient le fait d'une armée régulière ou d'organisations terroristes. Mais elle ne fait pas l'impasse sur la réalité actuelle des rapports de force entre les deux parties. Aujourd'hui, la recherche d'un accord ne peut passer sous silence la réalité de l'occupation des territoires palestiniens et de leur colonisation, le déséquilibre qui existe entre un Etat fort militairement et économiquement et des territoires à l'économie

ravagée, soumis à la misère d'un blocus et d'un développement séparé. C'est pourquoi, le redémarrage des négociations a besoin du soutien de toutes les forces de paix au Proche-Orient et d'un engagement efficace de la communauté internationale et de l'ONU. A ce propos, nous refusons toute utilisation du conflit à des fins racistes et antisémites, qui risque de provoquer l'extension de la violence et qui ne fait que desservir les intérêts des deux parties.

Les organisations syndicales françaises appellent le gouvernement français et l'Union européenne à promouvoir la mise en place de moyens d'interposition et de médiation. Tels sont les principes qui guident notre analyse et notre action avec les deux syndicats de la région, l'Histadrout israélienne et la PGFTU palestinienne. Notre solidarité active s'exprime dans le soutien que nous apportons à un dialogue qui doit se poursuivre et se renforcer entre ces deux organisations.

Dès le 8 avril, les organisations syndicales françaises prendront tous les moyens pour diffuser cette déclaration au sein des entreprises, des administrations et parmi l'ensemble de leurs adhérents. Elles conviennent de coordonner leurs efforts dans la durée pour soutenir les deux organisations syndicales de la région en lien avec le mouvement syndical international, moyen privilégié de manifester leur engagement déterminé en faveur de la paix. ■

**CFDT - CGT - CFTC
UNSA - CFE/CGC - FSU**

Services publics

Une unité prometteuse

Le sommet européen de Barcelone et ses débats sur la mise en concurrence des services de fourniture de l'énergie ont remis sur le devant de la scène l'importance de la question des services publics.

Si les mobilisations de masse qui ont marqué ce sommet, tant au plan syndical qu'au plan associatif, ont montré la capacité de mobilisation du mouvement social sur ces questions décisives, les débats de ce sommet ont relancé de façon intéressante la recherche de l'unité sur ces questions dans notre pays. La Fédération des mines et de l'énergie de la CGT a pris l'initiative de proposer à des partenaires divers (syndicats, associations, personnalités) un texte intitulé « Face au mar-

ché, le service public ! », partant de la situation particulière d'EDF-GDF, il pose des principes valables pour l'ensemble des services publics, rappelant clairement les enjeux : « Parce que la privatisation de biens publics essentiels au développement humain hypothèque l'avenir de la planète et de l'humanité, nous sommes de plus en plus nombreux, en Europe et dans le monde, à nous alarmer des conséquences de la généralisation de la concurrence et des privatisations dans le secteur énergétique. L'attachement aux services et aux entreprises publiques, traduit le caractère singulier de l'eau, de la santé, de l'éducation, du logement, de la culture, des transports, de la communication, etc. Leur accès est vital, et s'inscrit dans les droits universels qui doivent être garantis à chaque être humain ». Appelant à un réel débat démocratique ce texte invite « à poursuivre et développer des initiatives rassemblant salariés, usagers et citoyens,

aux niveaux local, national, et international » (1).

La FSU sollicitée pour signer ce texte a très rapidement donné son accord, parce que la défense des services publics constitue un de ses axes d'intervention et qu'il est important de contribuer à un rassemblement unitaire sur ces questions. Des organisations diverses en sont également signataires (fédérations PTT, SNCF, Finances de la CGT, Groupe des 10/Solidaires, ATTAC, Fondation Copernic..). L'unité réalisée ainsi est prometteuse, il faut l'élargir et le SNES comme la FSU sont décidés à jouer tout leur rôle dans les initiatives qui vont se construire. Il s'agit d'abord de recueillir des milliers de signatures sur ce texte. Par ailleurs une première date est déjà retenue pour une initiative publique, le 25 mai. Nous y serons et contribuerons à sa préparation. ■

François Labroille

(1) Le texte intégral figure sur le site web de la FSU (www.fsu@fsu.fr).



Détachés

Abus à la Mission laïque

Recruté en France par le ministère des Affaires étrangères après avoir été détaché auprès de ce dernier par l'Education nationale, un collègue avait ensuite été affecté dans un lycée du Maroc géré par la Mission laïque française. Très mal accueilli sur place, traité avec un mépris peu laïque, il avait été payé sur la base d'un contrat local et privé des indemnités d'expatriation auxquelles ont normalement droit les fonctionnaires expatriés.

Avec l'aide du S4, il saisissait le tribunal administratif qui lui donne gain de cause. Certes il ne peut prétendre aux émoluments prévus par le décret du 28 mars 1967, qui exclut les enseignants de son champ d'application, mais le tribunal admet qu'il a droit à ceux que prévoit le décret oublié n° 50-491 du 5 mai 1950 qui, ainsi que nous le soutiens, est toujours en vigueur pour les personnels enseignants qui ne sont pas soumis au régime du décret du 28 mars 1967 ou à celui de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

L'Etat est ainsi condamné à payer à notre collègue les traitements dont il a été privé, outre intérêts sur ces sommes et 150 € pour les frais de procédure. Un nouveau jugement condamnant les détestables pratiques tendant à transformer des collègues expatriés en recrutés locaux (1). ■

Francis Berguin

(1) Trib. adm. de Strasbourg, 5 février 2002, M. Papet-Périn c/ ministre des Affaires étrangères, n° 99-01606.

L'enseignement du « fait religieux »

Le ministre, reprenant le rapport que vient de lui remettre Régis Debray, a prévu des dispositions visant à renforcer l'enseignement « du fait religieux » dans l'enseignement public. Il ne s'agit bien sûr pas d'introduire un enseignement religieux, ni une nouvelle discipline dans les collèges et les lycées.

Ce rapport est intéressant car il constitue une réflexion pertinente sur la laïcité dans les établissements scolaires publics. Selon Régis Debray, cette laïcité doit permettre « d'accéder à la globalité de l'expérience humaine » et donc permettre l'étude laïque des « systèmes de croyance », étude qui doit concerner toutes les religions qui ont marqué ou marquent le monde. Il n'y a aux yeux d'un laïque ni tabou ni zone interdite d'exploration scientifique. C'est dans cet esprit qu'il est possible de renforcer les connaissances sur les religions dans les programmes des disciplines qui peuvent être concernées (histoire-géographie, lettres, philosophie, arts plastiques, musique) sans oublier que ces éléments sont déjà présents, même insuffisamment, dans les programmes actuels. Il est évident que nombre de conflits ou de tensions dans le monde et même en France ne peuvent être comprises par les élèves que par une meilleure connaissance du rôle, de la place et du contenu actuel et passé des religions.

Face à ce sujet sensible, les propositions faites sur les programmes et sur la formation continue et initiale des enseignants doivent être mises en place avec la plus grande rigueur. Il est bien sûr hors de question que les organisations religieuses interviennent à un titre ou à un autre tant dans la formation que dans la définition des contenus. Les formateurs des enseignants doivent avoir des compétences universitaires reconnues. Aucun bricolage ne pourrait être acceptable.

Si cet enseignement scientifique et laïque du « fait religieux » ne peut et ne doit pas être confondu avec un enseignement religieux, on ne peut que regretter que l'auteur du rapport n'ait pas demandé que soit mis un terme à l'enseignement religieux (en réalité il s'agit de catéchèse donc de prosélytisme) obligatoire dans les établissements publics d'Alsace et de Moselle, dont le SNES et la FSU réclament la suppression. Le ministre a raté ainsi l'occasion de donner plus de crédibilité et de sens à ces propositions et de marquer son attachement à la laïcité.

Daniel Robin

daniel robin@snes.edu

Les principales propositions pour le second degré

- Réflexion sur les programmes et leur articulation dans les différentes disciplines concernées, en particulier utilisation des itinéraires de découvertes et des TPE.
- Créations d'un module « philosophie de la laïcité et enseignement du fait religieux » dans la formation initiale des enseignants en IUFM.
- Stages de formation continue sur le thème « laïcité / histoire des religions »
- Elaboration d'outils pédagogiques.

CPGE ET DECF

Le point sur le mouvement spécifique

Les groupes de travail se sont tenus les 5 et 6 mars dernier à la direction des personnels enseignants (DPE). Les inspections générales ont présenté leurs projets et nous avons pu les questionner et intervenir sur les cas de tous les collègues qui nous avaient saisis par l'intermédiaire de la fiche syndicale. Cette année, il y a eu 2 315 demandes de mutations ou premières affectations pour 185 postes vacants, contre respectivement 2076 et 151 l'an dernier. La DPE s'est engagée, suite à nos demandes, à assurer pour l'an prochain un meilleur affichage des postes vacants (filière, niveau...) et à émettre des arrêtés de nomination précis. Nous avons informé tous les collègues qui nous ont contactés (fiche, courriel, téléphone) dès la fin des groupes de travail. Mais attention, des modifications peuvent encore intervenir, certaines à notre demande, par exemple pour satisfaire plus de collègues en allongeant les chaînes de mutations. Ce travail, certes moins visible que l'information tous azimuts, est essentiel. Résultats définitifs le 4 avril. ■

Jean-Hervé Cohen,
classes.prepas@snes.edu

CHAIRES SUPÉRIEURES

Accès au corps

La commission se réunira courant mai. Cette année, nous avons obtenu 100 postes supplémentaires, ce qui va doubler le nombre de possibilités par rapport aux dernières années. Si vous souhaitez que les élus chaire sup. qui siègent à la commission défendent votre dossier, veuillez nous faire parvenir la fiche syndicale dûment complétée, après l'avoir téléchargée à partir du site du SNES, adresse <http://www.snes.edu/actpro/>. Vous y trouverez également des indications statistiques sur la chaire supérieure. ■

J.-H. C.

AEFE

Scandale !

Lors des commissions paritaires de recrutement des candidats à l'expatriation du 13 mars, l'AEFE a réservé une mauvaise surprise aux représentants du SNES, et plus généralement, à tous les candidats concernés, en affichant son mépris des règles (qu'elle a elle-même instaurées...). En effet, pour les deux postes de philosophie, les candidats retenus n'étaient pas ceux qui avaient le meilleur barème (pour mémoire, ce barème prend en compte la note d'inspection), ni même le meilleur dossier. A notre demande d'explication, l'AEFE a répondu qu'elle avait tout simplement suivi l'avis exprimé sur chaque dossier par Mme la doyenne de l'Inspection générale de philosophie: n'ont ainsi été classées que les candidatures ayant reçu un avis très favorable. Quels qu'aient été nos arguments, rien n'y a fait, nous étions confrontés à l'arbitraire le plus massif : « c'est comme ça ! ». Une telle dérive est inquiétante et condamnable. Nous intervenons pour que cette manipulation ne se reproduise pas et surtout, qu'elle ne s'étende pas à d'autres disciplines. Nous exigeons que les critères transparents et les barèmes qui ont fait leurs preuves continuent d'être respectés, dans l'intérêt de tous les candidats. ■

Secteur Hors de France

Colloque Maîtrise de la langue

Mercredi 15 mai, 9 h-17 h 30

Jeudi 16 mai, 9 h-13 h

Avec chercheurs, formateurs, universitaires, syndicalistes...

Lycée technologique régional Diderot
61, rue David-d'Angers, 75019 Paris
Métro : Danube ou Salle des Fêtes

Au cœur de l'enseignement en collège et en lycée, la maîtrise de la langue est reconnue par tous comme indispensable à la réussite des élèves quels que soient leur âge et leur niveau d'enseignement. Elle est actuellement reconnue par les médias, le ministre, mais aussi par les enseignants de toutes disciplines comme responsable (en partie tout au moins) des difficultés d'apprentissage.

Si c'est un enjeu culturel et social, les attentes de la société sont diverses : constitutive des savoirs de base, acquisition d'une culture littéraire, formation du citoyen...

Plusieurs thèmes abordés au cours de ces journées : évolution des instructions officielles, évolution des pratiques et des savoirs enseignés, apport des langues anciennes, langue et langages, maîtrise de la langue et statut social, formation des maîtres...

Inscrivez-vous – SNES – secteur Formation syndicale, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris, 01 40 63 27 10 ou 27 22 – formation.syndicale@snes.edu.

EAF

Intolérable !

Les professeurs de lettres chargés de préparer leurs élèves à l'EAF continuent à faire part de l'inquiétude suscitée par une réforme imposée à marche forcée, sans véritable concertation.

A de nombreuses reprises nous avons dénoncé ici cacophonie et dysfonctionnement : diffusion tardive des documents d'accompagnement, des annales zéro, annales zéro controversées par les IPR eux-mêmes. Il est vrai que les enseignants n'ont pas été rassurés par l'extrême diversité des exemples proposés. Le calendrier de juin prévu pour l'EAF s'avère redoutable, notamment pour l'oral.

Le dispositif prévu est inévitablement source de dysfonctionnements. Les descriptifs, très complexes (prétextes à un contrôle tatillon ?), devront être envoyés début juin. Cela suppose que les programmes soient bouclés, programmes dont nous avons dénoncé la lourdeur, la difficulté à les mettre en œuvre dans l'horaire imparti.

Ce qui remonte des académies est très inquiétant : parfois on impose un formulaire unique de descriptif des activités, partout on prévoit en juin des réunions supplémentaires. A l'enseignant de se débrouiller pour corriger l'écrit tout en préparant les questions d'oral pour les différents descriptifs qui lui seront parvenus (combien ?), avant de faire passer l'oral. Travail tellement lourd qu'il est même prévu de

faire appel aux enseignants de collège, qui à coup sûr apprécieront cet honneur !

Le ministère est jusqu'à présent resté sourd à nos demandes d'aménagement des épreuves pour la session 2002 et de mise en place d'une véritable concertation pour 2003. S'il n'est pas raisonnable, si près de l'échéance, de bouleverser la règle du jeu (les enseignants se sont efforcés de mettre en œuvre les nouveaux programmes et de préparer leurs élèves aux épreuves prévues) il est tout à fait possible d'annoncer un cadrage plus précis de l'écrit (nature et nombre de textes du corpus, pas de commentaire comparé, invention exclusivement argumentative par exemple) et d'aménager pour l'oral une formule proche des sessions précédentes. D'ores et déjà nous appelons nos collègues à présenter leur descriptif comme il l'entendent et à refuser les réunions supplémentaires. Un bilan de la session 2002 doit être établi dès septembre et une véritable concertation mise en place.

Pour le SNES, la priorité de l'enseignement du français est de donner aux élèves la formation de qualité, linguistique et culturelle, qui conditionne leur réussite humaine et professionnelle. C'est pourquoi nous défendons la valeur nationale du baccalauréat, ce qui suppose des épreuves clairement définies et le rejet du contrôle continu. ■

Marylène Cahouet

Philosophie

Nouveaux programmes

Séries générales

La philo souffrait depuis des années d'une indétermination croissante de son contenu rendant problématique l'évaluation au bac. La présentation des notions du programme en couple ou série (nature et culture), « théorie et expérience », « le travail. Les échanges », « La société. L'Etat ») tentait d'y remédier.

Ici, l'indétermination devient totale par le choix du découplage systématique : le nouveau programme n'est plus qu'une liste de mots que chaque professeur a loisir d'interpréter à sa guise pour bâtir son cours. Ce faisant, le G.E. va bien au-delà de la volonté exprimée par les professeurs qui rejetaient, l'an passé, la systématique des couplages ou certains des couples proposés, mais sans rejeter le principe d'une mise en série et de la nécessaire délimitation du programme.

Pire, dans sa présentation le projet officialise la doctrine pédagogique revenant à dire : « traitez comme vous le voulez de toute question que vous voulez, il y aura toujours un mot auquel vous pourrez vous référer ». Et avec des notions systématiquement réduites à un seul mot (la matière, la vie, le langage, l'art, la société, l'esprit, le bonheur, etc.) les problématiques sont multipliées à un point tel qu'il devient rigoureusement impossible de préparer les élèves à quoi que ce soit de précis ; l'élève sérieux sera découragé et le phraseur favorisé.

Liste des auteurs : le G.E. Fichant rétablit les étoiles qualifiant les auteurs pour l'oral, alors que 80% des profs avaient approuvé leur suppression ! Deux-tiers des auteurs se retrouvent ainsi interdits d'étude (Lucrèce, Machiavel, Hobbes, Locke, Diderot, Mill, Freud, Bachelard, etc.) - puisque, en réalité, faute de temps, seules les œuvres d'oral sont travaillées pendant l'année. On introduit Foucault pour faire progressiste, mais sans étoile et on en profite pour retirer celle de Freud ! Le choix

est arbitraire ne reposant ni sur l'importance philosophique (Bergson plus important que Locke ou Hobbes ?), et encore moins sur des considérations pédagogiques : Wittgenstein plus lisible en Terminale que Machiavel ? Heidegger que Sénèque ?

Séries technologiques

Ce devait être la priorité tant la crise y est grave et ancienne. Or, le G.E. propose seulement d'enlever une notion, d'en remplacer quatre autres par des notions voisines, sinon c'est la même indétermination : huit notions « fleuves » comme « le langage », « la société », « l'art », à traiter en moins de 30 heures (avec le dédoublement en STT et STI) et des élèves censés pouvoir traiter tout sujet possible sur d'aussi vastes thèmes. Le texte n'est accompagné d'aucune proposition pour l'avenir, d'aucune réflexion sur les conditions horaires ou sur les épreuves d'examen, il est même bien en deçà des recommandations du rapport de l'Inspection générale sur ces séries (1996). La crise est ignorée, élèves et professeurs sont brutalement renvoyés à eux-mêmes. Les professeurs se reconnaîtront-ils dans ces projets ? On peut en douter. Ils n'ont jamais revendiqué le droit de parler de tout et de rien car ils savent trop bien que l'institution de l'enseignement philosophique au lycée n'y résisterait pas. La majorité d'entre eux, qui a clairement indiqué son refus du *statu quo*, se demandera sûrement avec inquiétude :

- A-t-on vraiment ici un projet d'avenir permettant de regagner en crédibilité pour justifier des revendications horaires ?
- Le renforcement de l'implicite sert-il vraiment la démocratisation ?
- Et jusqu'à quand fera-t-on confiance à un enseignement qui paraît refuser d'indiquer ce qu'il traite et d'expliquer ses exigences ? ■

Serge Cospérec

Carrière

Notation administrative

C'est la note appréciant la façon de servir, attribuée par le recteur, sur proposition du chef d'établissement.

Dans la plupart des académies, la première étape vient de s'achever. C'est l'appréciation portée par le chef d'établissement dans les trois rubriques (ponctualité, assiduité et rayonnement) ainsi que son appréciation générale qui fondent sa proposition de note. Mais le chef d'établissement n'a pas à porter d'appréciation sur la pratique pédagogique de l'enseignant.

En cas de désaccord avec ces appréciations et/ou cette note, il faut d'abord dialoguer avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification. La prise en charge individuelle et collective par la section locale du SNES est importante.

En tout état de cause, il faut signer la proposition de notation (cela n'atteste que de la prise de connaissance, pas de l'approbation) et inscrire sur le document que vous contestez (raisons succinctes).

La grille de notation dépend de l'échelon et de la catégorie puis du grade (voir site Internet du SNES).

Les principaux motifs de contestation sont l'incohérence entre une appréciation estimée bonne et une notation faible : la stagnation de la note, surtout après un changement

d'échelon, des appréciations contestables, notamment les pavés.

Faites alors un courrier adressé au recteur (par voie hiérarchique), avec double à la section académique SNES précisant les motifs de cette contestation. Conseil : soyez concis et précis. C'est la note chiffrée qui doit être contestée. Les contestations sont examinées en CAPA.

Seconde étape : le recteur arrête la note et la communique à l'intéressé(e) selon des modalités variables par académie. A cette étape, il est encore possible de contester. Pour les certifiés, le recteur arrête une note définitive. Pour les agrégés, la note arrêtée par le recteur est ensuite soumise à une opération de « péréquation nationale », il s'agit d'une opération mathématique qui vise à harmoniser les notes par échelon entre les différentes académies. C'est la note après péréquation qui est définitive, donc prise en compte pour l'avancement.

Si vous êtes stagiaire, vous avez reçu une note initiale forfaitaire à votre entrée dans le corps (1/9/2001). Vous devez être noté selon des modalités précises, différentes selon le mode d'accès au corps et sur la base des principes ci-dessus. Soyez très attentif à leur respect. N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES. ■

Erick Staëlen

PROGRAMMES

Pour une véritable consultation

Les consultations sur les nouveaux programmes d'histoire-géographie (cycle terminal), langues vivantes (classe de Seconde), SES (Terminale), philosophie (séries générales et technologiques) sont en cours. Elles vont s'achever entre mi-avril et fin avril pour la plupart, le passage en Conseil supérieur de l'éducation devant avoir lieu en juin.

Ces consultations que nous avons demandées et obtenues se font trop souvent dans l'urgence étant donné le calendrier des vacances scolaires, les collègues ne disposent pas de temps suffisant pour une réflexion individuelle et collective sur les programmes. En philosophie notamment, il est indispensable que la consultation effective puisse se dérouler jusqu'au 15 mai. Nous avons écrit au directeur de la DESCO en ce sens. En SES, bien que la consultation officielle ne soit pas terminée, nous savons que les collègues étaient globalement satisfaits du programme actuel. Nous sommes de plus en plus convaincus que les changements proposés ne sont pas ceux qui étaient attendus (certains allégements, accompagnement et formation sur certains points). En langue vivante, beaucoup de collègues profitent de la consultation pour rappeler leur désaccord profond avec la réforme des lycées et les conditions d'enseignement qu'elle impose aux collègues et aux élèves. Il nous semble nécessaire de participer également à la critique des contenus proposés. En histoire-géographie, et en philosophie, la consultation commence, il est nécessaire que les collègues imposent de véritables réunions sur le temps de service pour se concerter. Il est indispensable que nous ayons le temps et les moyens du débat autour des projets de programmes.

Gisèle Jean

Publications « observatoires » sur les programmes :
 • SES paru en mars
 • Histoire géographie : à paraître cette semaine.
 • Langues vivantes : à paraître fin avril.
 Voir également analyses et contributions sur le site « observatoires » du SNES.

RÉNOVATION DES BTS

Biochimie et biotechnologie

Le groupe de travail, chargé de cette rénovation, s'est réuni le 28 mars. Aucune décision n'a été prise dans une réunion qui a souvent pris les allures d'un « brain storming », mais différentes pistes ou hypothèses ont été évoquées ou discutées, tant au niveau de la structuration des deux spécialités qu'au niveau des contenus ou des modalités d'évaluations.

En ce qui concerne les structures, rappelons qu'il faudra choisir entre le maintien de deux BTS complètement distincts, la fusion totale des deux ou une première année commune. En schématisant, la discussion a fait appa-



raître un clivage entre les professionnels, pour lesquels une fusion peut se concevoir et les enseignants, partisans du maintien de la structure actuelle. La proposition suivante a été avancée, sans être discutée plus avant : deux BTS différents, avec pour le BTS biochimiste, un décalage vers les bio-industries (laboratoire et procédés), en donnant un « coup de barre » vers les technologies alimentaires, en introduisant un peu de génie des procédés et de science des aliments, et, pour le BTS biotechnologie, une actualisation des programmes.

Pour ce qui est des contenus, deux points importants ressortent : la question de la place de l'enseignement d'économie-gestion (suppression ? modifications ? recentrage ?) et l'idée qu'une part des contenus pourrait être définie localement, en relation avec l'environnement professionnel. Quant aux modalités d'évaluation, deux questions ont été soumises au travail du groupe : l'introduction éventuelle du contrôle en cours de formation et la place à donner aux professionnels dans l'évaluation du stage (en clair, le maître de stage ne devrait-il pas participer à l'évaluation du stagiaire ?). Comme on le voit, il ne s'agit pas seulement d'une actualisation de programmes et certaines des évolutions envisagées sont lourdes de sens. D'ici la prochaine réunion, prévue le 31 mai, faites-nous part de vos avis ou remarques (enseignements.technologiques@snes.edu). Un compte rendu plus complet sera bientôt disponible et pourra être demandé à cette adresse. ■

Pierre Narbonne

Collège

Les contenus en débat

Les 27 et 28 mars, un stage contenus/collège sur la question de la culture commune, de la mise en cohérence des contenus et des objectifs pour le collège, a regroupé une trentaine de collègues, dont un nombre important d'enseignants de ZEP. A l'ordre du jour : une réflexion par discipline sur les contenus, la question du sens des savoirs pour les jeunes, celle des cohérences disciplinaires. Qu'enseignons-nous, que devrions-nous enseigner, comment l'enseigner ? Quels obstacles ? Quelles revendications syndicales dans un contexte où le métier se complexifie et les difficultés s'accroissent ?

A partir de leur travail préalable sur ces questions, les groupes disciplinaires du SNES, avec les collègues présents, ont abordé différents sujets :

1. La cohérence entre les premier et second degrés : les nouveaux programmes de primaire dans les disciplines scientifiques, artistiques et en histoire-géographie notamment, sont extrêmement ambitieux. Tous les éléments des différents programmes pourront-ils être traités ? N'y a-t-il pas un risque de choix locaux ? Quelle cohérence avec le collège ? L'hétérogénéité ne risque-t-elle pas de s'accentuer encore davantage dès l'entrée en Sixième ?
2. La question du disciplinaire et de l'interdisciplinaire au collège : quelle part pour le disciplinaire ? Quels contenus ? Dans quel horaire ? Quelles conditions pour un travail entre



les disciplines ? Pour éclairer la réflexion, Jean-Michel Zacketchouk, des Cahiers pédagogiques, a présenté son ouvrage concernant le croisement des disciplines. Pour lui l'interdisciplinarité permet aux disciplines de confronter des regards, des processus d'apprentissage tout en renforçant leur regard spécifique.

Les collègues ont rappelé leur attachement à une interdisciplinarité au libre choix des enseignants. La réflexion a débouché sur des propositions de grands thèmes par discipline comme par exemple la maîtrise de la langue, l'information-documentation, ou des objets d'études prédéfinis en amont des programmes permettant à la fois une approche disciplinaire et un approfondissement des contenus à travers

plusieurs disciplines : question du nucléaire, rapport au corps dans toutes ses dimensions, par exemple.

3. La question de l'articulation collège-lycée avec les inquiétudes liées au projet de la nouvelle Troisième d'orientation et tous les problèmes concernant la différence d'approche des contenus entre ces deux cycles.

Ces différents débats enrichiront le document du SNES sur la question des contenus au collège et au lycée qui devrait prochainement faire l'objet d'une publication. ■

Sandrine Charrier

IUFM

Commission de suivi de la réforme

Programme chargé pour cette quatrième réunion : la préprofessionnalisation, les licences pluridisciplinaires, le certificat de langues étrangère délivré par l'enseignement supérieur. Nul ne remet en cause l'intérêt de la préprofessionnalisation comme élément constitutif de la formation : c'est aller sur le terrain pour découvrir, apprendre un futur métier et ainsi en retour interroger les savoirs disciplinaires. Les exemples proposés de Dijon, Orsay, Lille montrent la tâche à accomplir. Enorme. Premier constat : l'absence de statistiques : on n'a aucune idée du nombre de jeunes qui bénéficient de cette sensibilisation. Comment faire pour que tous les étudiants aient accès à la préprofessionnalisation ? Quelle cohérence mettre en place ? Avec quels établissements pour accueillir les stagiaires, quels enseignants ? Quel statut pour ces derniers ?

Quelle formation ? L'administration répond en termes généraux sur le travail nécessaire entre recteur, université, IUFM et la nécessité de construire un parcours type.

Les licences pluridisciplinaires soulèvent elles-aussi bien des questions.

Elles concernent pour l'essentiel les futurs professeurs des écoles.

Elles donnent d'excellents résultats mais elles s'adressent actuellement à peu de candidats.

Beaucoup font part de leur inquiétude : comment maintenir une formation de haut niveau ? Ne s'achemine-t-on pas vers une baisse

des exigences, de la qualité ? Permettent-elles effectivement les mêmes poursuites d'études que la licence classique ? Un président d'université explique que certains concours requièrent des compétences disciplinaires élevées, qui ne sont pas indispensables à la formation d'un professeur des écoles polyvalent. Avec l'introduction de l'apprentissage des langues vivantes à l'école, la formation à cet enseignement de futurs professeurs des écoles est indispensable. D'où la mise en place d'un certificat de langues vivantes délivré par l'enseignement supérieur. Chantier gigantesque. L'administration prévoit d'ores et déjà des retards pour atteindre les objectifs prévus. Les questions fusent, générales. Comment remplir une telle mission, former aux langues étrangères, alors qu'il faut également former aux TICE, assurer la préprofessionnalisation ? Comment faire dans l'immédiateté, d'autant que tous les étudiants ne se destinent pas à l'enseignement et que leur formation doit être assurée également. Avec quels moyens, quels personnels, quels locaux ? Comment recruter et former les formateurs indispensables ? Pas de problème répond l'administration : les compétences existent. Il y a un potentiel en locaux, en personnels. C'est une question de gestion. Quand on sait les moyens accordés à l'université, on reste rêveur ! ■

Marylène Cahouet

Stage

« Entrer dans le métier »

Le SNES organise des rencontres et des débats à l'intention des jeunes syndiqués sur le thème de l'entrée dans le métier, sous la forme de stage de formation national décentralisé, pour les académies de Créteil et de Versailles les 28 et 29 mai à la Bourse du travail de Paris. Nous vous invitons à participer à ce stage qui s'adresse non seulement aux jeunes enseignants des académies concernées, mais aussi à tous ceux d'autres académies qui sont intéressés.

Deux objectifs généraux ont été fixés à ce stage qui seront étroitement imbriqués dans un dialogue et un aller-retour permanents :

- Confronter les points de vue et les expériences des participants sur la réalité de l'exercice quotidien de leur métier : travail sur les savoirs avec les élèves, vie de l'établissement, relations avec les personnels, etc. Ce, tant du point de vue des difficultés rencontrées que de celui des attentes et des satisfactions du métier, des valeurs qui le sous-tendent, du sens personnel de l'activité.

• Présenter et discuter les conceptions élaborées par le SNES sur le métier et ses conditions d'exercice, sur le système éducatif et ses évolutions, sur le rôle du syndicat. Pour vous inscrire à ce stage, vous pouvez prendre contact avec les sections académiques de Créteil ou de Versailles ou avec le secteur formation syndicale au SNES national (tél. : 01 40 63 27 10. Fax : 01 40 63 27 40. Mél : formation.syndicale@snes.edu).

Programme

Première journée

- Que se passe t-il dans la classe ? Le métier d'enseignant, l'activité d'enseignement : tensions, complexité. Attentes de chacun, situations vécues, genre professionnel collectif : quelles évolutions envisager ?

- Discipline(s), pratiques d'enseignement : quels savoirs pour nos élèves ?

- Le rôle du SNES, un exemple : comment agir syndicalement sur les contenus d'enseignement ?

Deuxième journée

- Pour une autre entrée dans le métier. Les choix de l'institution, les propositions du SNES, les attentes des jeunes enseignants. Quelles évolutions nécessaires ?

- Système éducatif / société / démocratisation : quel système éducatif voulons-nous développer ? Qu'en entend-on par réussite de tous les élèves ? Est-ce un objectif qui relève du possible ?

- Le rôle du SNES : comment s'élaborent les positionnements et les orientations du SNES ? Comment se prennent les décisions d'action ? Réflexion à partir d'un exemple d'action.

Les autorisations d'absence pour les personnels des académies des premières zones doivent être déposées avant le 12 avril. Venez nombreux. ■

Anne-Françoise Carré

Accès au corps des agrégés

Candidature(s) officielle(s)

Fin février, les propositions ministérielles pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude à la rentrée 2002 ont été, conformément aux dispositions statutaires, soumises à l'avis de la CAPN des agrégés. Dans le cadre de l'appel à candidatures que nous avons obtenu en 1998, les propositions des recteurs doivent être effectuées sur la base d'une lettre de motivation et surtout d'un CV. Les listes 2002 restent marquées par de grandes disparités de situations selon les académies et les critères objectifs n'ont guère progressé. Mais, cette année, le ministère n'a accordé au dossier professionnel qu'une attention limitée pour faire prévaloir l'arbitraire et imposer quelques nominations à caractère strictement politique !

Nombre de nominations possibles au 1/9/2002	
Disciplines	Nominations
Allemand	11
Anglais	31
Arabe	2
Arts appliqués	2
Arts plastiques	6
Biochimie-génie biologique	4
Chinois	0
EPS	21
Economie-gestion	21
Education musicale	7
Espagnol	15
Génie civil	3
Génie électrique	8
Génie mécanique	9
Hébreu	1
Histoire-géographie	33
Italien	3
Japonais	0
Lettres classiques	17
Lettres modernes	33
Mathématiques	51
Mécanique	9
Néerlandais	0
Philosophie	11
Polonais	0
Portugais	0
Russe	1
Sciences de la vie et de la Terre	27
Sciences physiques	38
Sciences sociales	4
Total	368

Quelle ne fut pas notre surprise en effet de constater que dans les pratiques ministérielles et gouvernementales nous avions affaire au retour au Second Empire puisque le principe de la candidature officielle a été d'emblée annoncé et imposé dès l'ouverture de la CAPN aux élus des personnels ! C'est en histoire et géographie, que LA candidature officielle a triomphé par une demande de promotion émanant du cabinet du ministre de l'Environnement : une candidature de reconversion (sic) selon les termes mêmes du candidat qui n'avait guère, ni de près ni de loin, d'expérience de la discipline ; l'avis de l'inspection générale – pourtant statutaire- n'a même pas pu être recueilli, faute du plus petit élément dans le parcours «professionnel» très atypique ! Et pour que la démonstration soit complète, le ministre n'a pas eu plus d'égard pour la CAPN passant outre le vote majoritaire (10 contre, 8 pour) acquis à bulletin secret refusant cette «candidature officielle». D'autres se sont ainsi succédé, au cours de la CAPN, en nombre variable selon les disciplines. Pour mieux imposer les candidatures précédentes, il fallait aussi manier l'amalgame selon les bonnes vieilles méthodes d'un autre temps et «habiller» en candidatures officielles des dossiers qui auraient dû, selon les règles habituelles , soit être différés, soit aboutir sans aucun problème majeur.

Maniant l'oukase ministériel, la direction des personnels enseignants a choisi de transformer cette CAPN en chambre d'enregistrement. Pour le reste, elle a donc avalisé très largement le choix des recteurs ou le choix de l'Inspection générale. Il fallait bien se prémunir contre le vent de fronde qui a soufflé chez les élus en se cherchant des alliés de fait. Dans ces conditions, le paritarisme n'a guère trouvé d'espace. Les élus du SNES n'ont cependant pas renoncé à l'examen sérieux et contradictoire des dossiers de l'ensemble des candidats et ont contraint l'administration à quelques concessions.

Du fait de la baisse drastique des recrutements par concours de 1997 à 2000, le nombre des possibilités de nomination fondé sur la base des titularisations 2001 (concours 2000) était à nouveau en baisse (- 8 %). Cela n'a pas non plus facilité le travail des élus.

Dans ce contexte marqué aussi par la fuite des agrégés reçus aux concours (plus de la moitié de la promotion 2002 de l'agrégation externe est en report de stage et une part croissante des agrégés renonce à la titularisation qui nécessite d'intégrer un poste), est-ce en méprisant les qualifications et les critères objectifs de leur reconnaissance qu'on pense attirer les jeunes diplômés ? C'est la place de l'agrégation et des agrégés qui est en jeu. C'est aussi le droit de tout collègue à comprendre les raisons pour lesquelles une promotion lui est refusée. Fin de règne ou anticipation du futur ? Le ministère devrait s'expliquer, lui qui fait si bien dans la communication, la promotion... des valeurs et du respect de la profession enseignante.

Pour notre part, nous ne renoncerons pas à défendre les personnels en s'appuyant sur la transparence et l'égalité de traitement. ■

Mutations second degré

Equité ou fait du prince ?

Les mutations des professeurs des lycées et collèges auraient dû commencer le 4 avril. Ces mutations inter-académiques, gérées par le ministère, font l'objet, aux termes de la loi, d'une étude et d'un avis d'une commission paritaire (administration, élus du personnel). Ces mutations se font sur la base d'un barème prenant en particulier en compte la situation professionnelle et personnelle du demandeur, seul moyen de préserver l'équité et la transparence de ce mouvement de personnels.

Les documents préparatoires de l'administration et les informations qu'ont reçus les élus des personnels font apparaître plusieurs centaines de mutations imposées par le ministre ou par les recteurs au profit de demandeurs qui n'auraient, autrement, pu obtenir satisfaction.

Ces pratiques, relevant de l'arbitraire, ne peuvent que soulever l'indignation légitime des enseignants qui pour certains seront, de fait, privés de la mutation à laquelle ils avaient droit.

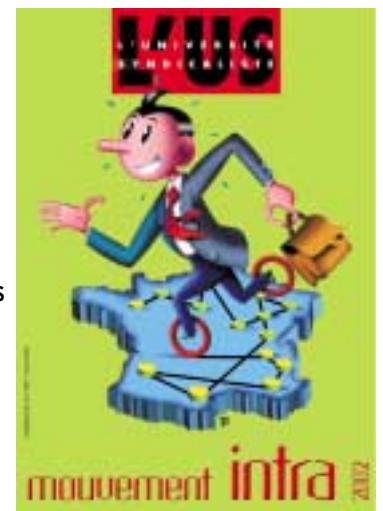
Les représentants du SNES, élus par 55 % des personnels, sont dans ces commissions les garants de l'équité et de la transparence des opérations de mutation. Ils ne peuvent cautionner de telles pratiques.

Le SNES exige que, sans délai, les mutations des professeurs des lycées et collèges soient faites sans passe-droit pour garantir à chacun un traitement équitable de sa demande. ■

Communiqué de presse,
Paris, le 4 avril 2002

Réunions mutations intra

De nombreuses réunions sont organisées par les sections académiques du SNES. Elles sont sur le site Internet www.snes.edu et diffusées par les bulletins des S3.



Dans *L'US* mouvement intra, vous trouverez l'essentiel des informations nécessaires ainsi que les coordonnées des S3 qui pourront vous aider à formuler au mieux votre demande.

Nicole Sargent

- VOS PETITES ANNONCES - Tél. 01 40 63 27 11 - SNES, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Parc Haut-Jura, appt 2 pers., calme, ttes saisons. Tél. 03 84 33 31 91.

Fille de collègue cherche à louer, studio 20-30 m², Paris, proche arrêt de métro ligne 10, loyer 530 € c.c., achat envisageable. Tél. 06 30 38 46 24, sccazals@hotmail.com

(64) Ciboure/St-Jean-de-Luz, loue semaine T2 mezz., confort vue, prox. mer montagne golfs ; Bilbao 1 h. Tél. 05 59 02 63 99.

(04) Manosque, loue maison de charme, 7 pers., de 460 à 610 €/sem. Tél. 04 42 59 32 19.

Bretagne, maison confort, jardin, 4 km mer, 5 couch., prox. commerces, loisirs, 15/01-17/08, 3 000/sem. Tél. 02 98 81 54 17, animal admis.

15 km N Montpellier, villa 150 m², 6 pl., esp. vert, 7 000 m², 487,8 €/sem., juil.-août. Tél. 04 67 59 75 19, h.r.

Bénoet, T2, indép. jard., 3/5 p., 244-275 €/sem. Tél. 04 90 79 31 71.

Loue à Roussillon, Luberon, maison dans village pour 6 personnes, tt confort, juillet-juillet-août-septembre : 1 114 €/mois. Tél. 04 91 47 03 99 ou 04 90 05 61 66, le soir.

Loue La Baule, duplex tout confort, 4-5 pers., plein sud, piscine, parking, 10 mn plage à pied, du 13/07 au 27/07, Pâques, w.e. Tél. 02 41 68 49 23.

(65) Pyrénées, loc. été mont. F2 ds villa, t. calme, parc, Arras-en-Lavedan, 370 €. Tél. 05 62 97 15 47.

(66) coll. loue villa F4, 5 km mer, 425 €/sem. Tél. 04 68 66 52 52.

Sud Cévennes, loue été, 8/10 p., mais. rénovée, 4 ch., 2 s.d.b. + balnéo, tt confort, calme, 1 sem. : 760 €, 2 sem. : 1 450 €. Tél. 06 86 81 61 85.

Col. loue F3, 4 pers. ds villa, sud Luberon, prox. pisc.-ten., 266 €/sem, 210 €/sem. en juin et sept., chauf. comp. Tél. 04 90 79 31 71.

Echange chalet 6 couchages Pyrénées 1800 m, contre logement Landes, 7 jours juill./août. Tél. 04 68 55 92 73.

Périgord, tt conf., 5 pers., gd ter. calme, mai à sept., sem./quinz. Tél. 05 53 50 65 11.

A louer, Toulon-Mourillon plages, marché, com' 5' à pied, école de voile, F2, 58 m² ds mais. anc., 1^{er} ét., 3/4 pers., refait, jardin. Avr.-juin : 250 €/s., juill.-août : 380 €/s. Tél. 04 78 35 59 94 - 06 87 97 49 06.

Maison de village, Luberon, caractère, gd confort, solarium, terrasse, 5 pers. Tél. 06 08 89 96 12.

Dakar. Chbre d'hôte, conf., 2 pers., 152 €/s. par pers., pens. comp. Tél. 04 67 84 37 68.

Loue près Oxford (G.-B.), gde maison claire, calme, tout équipée, gd jardin, 4 ch. (5-6 pers.). Été 02 : 900 €/quinzaine. Tél. 0044 1235 55 92 67.

(56) Sarzeau, été, 2 km, pl. mais. + jd, 6 p., tt cft indép. Tél. 02 97 31 44 79.

(06) Belvédère Mercantour, mais. vacances, 3 p., cuis., s-e. 300 €/s. tt comp. Tél./fax : 04 93 03 51 82.

St-Raphaël, pte mais. pl.-pied accueil., 3/4 pers., jard., park. clos, 100 m plage, 380 €/s. (dégressif). Tél. 04 93 32 60 67 - 06 10 23 61 80.

(13) Arles. Loue été appart ds mas, jardin, 4/6 pers., 385 €/s. Tél. 04 90 98 47 90.

Gde-Motte, studio, 4 p. Pisc. Accès direct plage (100 m), 400 €/s. Tél. 04 66 64 55 82.

Coll. cherche loc. Paris pour étudiante à partir de juin. Tél. 05 63 58 78 07.

Cantal, juil. chalet 6/8 pers., tt cft, 1 ha, rando lacs, 380 €/s. Tél. 05 55 38 13 93.

Col. échange vac. été, maison Avignon ctr voilier Antilles. Tél. 04 90 88 25 16.

(66) Saint-Cyprien plage, loue villa F3. Tél. 04 71 78 22 71.

(34) Pignan, 10' Montp., 20' mer. Loue maison jardin, 3-20/07, sem. : 345 €/s. Tél. 04 67 47 61 90.

(34) Valras Plage, loue villa F3, tt cft, 7 pers., ctr ville, calme, 200 m plage vac. Pâques, été. Tél. 04 67 11 29 72.

Col. loue villa, 5 km Hyères avec piscine. Dans village provençal, juil./août. 1 065 €/sem. Tél. 04 94 33 88 78.

Sète-St-Clair, duplex 60 m², terras. 40 m², calme, vue dominant port, mer, pkg, prox. commerc. Tél. 04 75 35 97 21 - 06 77 80 76 34.

(83) Loue juill.-août, 4/6 pers. prox. mer. Tél. 06 88 60 61 09.

(13) Aix. Coll. loue T2, rez de villa, frais, calme, juill.-août. Quinz. : 500 €/mois 850 €/s. Tél. 04 42 21 95 38.

Parc du Luberon, 3 km Apt, maison rurale, jardin ombragé, hameau, chemin randonné. Tél. 01 48 84 16 75 / 04 90 04 75 76.

(Var) Loue villa 50 m², terrasse ombragée 20 m², 6 couchages. Environnement de collines à 20 mn de la mer. De 260 à 340 €/s. suivant période et durée. Tél. 04 94 33 76 02 - regis.marzin@wanadoo.fr

Ré, maison pittor., cft, plages, port, pistes cycl. Tél. 05 46 35 97 56.

A 10 mn du Festival d'Avignon. Loue villa sur 1 000 m² clos arboré avec piscine 8 couch. 2 600 €. Tél. 06 87 54 27 65.

(29) Loue avril à sept. près Roscoff, plage 6 km, campagne, gîte tt cft, 4-5 pers., juill.-août : 275 €/s., autres : 230 €/s. Tél. 02 98 61 55 30.

(83) Loue juill.-août, 4/6 pers. prox. mer. Tél. 06 88 60 61 09.

(87) Bellac, vil. neuve, 5 p., 2 s.d.b., cuis., jard., 6/8 pers. Mai-juin, 430 €/sem. Juil.-août-sept., 490 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64.

►► Suite page 8

>>> Suite de la page 7

Sud Ardèche, loue villa 6 pers. + gar. tt cft, 30 km des gorges. Juin/juill./août. Tél./fax 04 75 36 95 95.

(05) 3 km Gap, loue sem. appt 4 pers. ds maison campagne, prox. pisc. ponet. Tél. 06 15 84 67 01.

Bretagne sud, appart 8/9 pers., 4 ch., juin-sept., lave-vaiselle, lave-linge, tout confort, env. rade Lorient. David 02 97 33 74 31 hr.

Hameau proche Briançon, loue grand studio, 50 m², orient. sud avec mezzanine, 6 couchages, grand balcon, terrain. Tél. 04 92 20 23 21.

Corse, F2, bd mer, libre 19-31/8 : 700 €, 1-15/7 : 1 000 €. Tél. 01 48 60 52 94.

A louer été, Marsa, Tunis, villa équ. 9 p. Tél. Paris : 01 42 28 29 29. Tunis : 00 216 71 741 859.

Paris 13^e, limite 5^e, loue stud. sem., quinz., mois. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Marseille, près vx-port, calme, 2 p., 3 couch., du 31.03 au 10.04, 400 €. Tél. 04 92 75 37 42.

(47) Vallée du Lot, villa 4 pers., conf., flanc coteau. 245 €/s., été. Tél. 05 53 41 34 09, ap. 18 h.

Etel (Morbihan), bord mer, T2, tt conf. Tél. 06 16 40 55 39.

Prague, coll. loue apparts centre. Tél. 01 60 72 62 48.

Portugal, bord mer, golf, loue maison particul. dans village de pêcheurs typique. Tél. 05 53 40 92 00, abc-portugal.com

(66) Banyuls, 50 m plage, F3, cft, b. sit., tte pér. Tél. 06 86 97 77 73.

(47) Vallée du Lot, loue chal. ds base de lois. Tél. 05 53 40 28 97, pisc., www.lotvacances.com

Séville, site privil., coll. loue T2, 4 pers., 370 €/s. Tél. 06 67 81 90 07, 05 59 64 69 30 (h.r. préf.).

Loc. Nice, 2 p.c., parc, 5^e, gde terrass., vue mer, park., 5 mn mer. Tél. 04 93 97 35 95.

Vence, F2, qz. Tél. 03 29 50 51 37.

Toscane, maison. Tél. 02 48 77 01 71.

Rome, appartement. Tél. 02 48 77 01 71.

Coll. loue 2 F4, Esp., Sitges (Barcelone), Torrevieja (Alicante). Tél. 01 41 13 72 60, 01 58 37 33 42.

Briançon, joli F3, ttes sais. Tél. : 04 42 21 67 88 (répondeur).

Guadel., St-Franç., col. loue tte sais. 2 st. + 2 F3 sépar. ds belle vill. créole meubl., clim., cuis. équ., pisc., vue mer, ter. + deck, 5 mn plage, ten., golf, marina, march. 305-610 €/s. Tél. USA : 001 202 686 9020, Guad. (port.) : 0590 53 12 37, dlracine@aol.com, www.me.berkeley.edu/~jracine/photos

A Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama : 290 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.org

Martinique, studio, vue mer, 190 €/s. Tél. 05 96 68 45 98.

Nice, coll. loue sem. bel appart, calme, 2 ch., 6 couch., gar. Tél. 04 93 05 81 21, 04 93 05 88 57.

(64) Hendaye, T2 prox. mer/ctre, 3 p., 230/390 €/sem. Tél. 06 60 45 84 48.

(06) Villa F3 prox. Nice, 5 mn mer, calme, jard., pisc., gar, ds rés., vac. zone B. Tél. 04 92 02 87 95.

Chamonix-Les Houches, F1, 4/6 p., tt cft. Avr.-été : 300 €/s. Tél. 03 84 48 73 28.

IMMOBILIER

(Hautes-Alpes) Serre-Chevalier, ski. Vends studio nord 15 m², 3 couchages, 140 000 F, 21 342,86 euros. Tél. 04 92 20 23 21.

Vente Prades (P.-O.), mais. 2 faç., 3 niv., 7 ch., s.s.m., cave, gren. Tél. 01 42 28 29 29, 04 68 37 04 99.

(37) Vds mais. rénovée, Tours, 80 U. Jard. 700 m². Tél. 06 07 35 42 99.

(48) Vds mais. anc., F5, s.d.b., chauf. cent. 45 U. Tél. 04 67 24 71 33.

(26) Montélimar, vends terrain viab. hors lotissement, c.u., vue dégagée, plat, 2 085 m². 65 600 €. Tél. 06 88 48 81 21.

La Charité/Loire (58). 1 h 30 Paris par autor., pav. 56 m², 1 000 m² ter. s.s. + cave, séj. + coin cuis., 2 ch., wc, douche + 1 ch. mans. 25 m² + gren. ext. Poss. sud, gar. Loire 300 m. 540 000 F à déb. Tél. 04 78 35 59 94/06 87 97 49 06.

LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/av. péniche conf. comme hôtel. 501-561 €/sem., pens. compl., indiv. ou cab. dble. Tél. 05 59 68 93 43.

Voilier 12 m emb. équ., vac. scol., fles Porqu., Corse, Sardaigne, Tunisie. 300 €/sem. Tél. 04 42 08 36 08, ap. 20 h.

Stages d'été dessin, peinture, avec artistes confirmés, tous niveaux. En Gascogne. Rens. et dossier sur demande au : 05 58 71 50 89.

Inde, séj. ds une famille. Durée 2 sem. Prochain départ le 27/7/02. Rens. : Perspectives asiatiques, 84, rue Vergnaud, 75013 Paris. Tél. 01 47 02 06 84. www.perspectives-asiatiques.fr/st/

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. Livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Vds numéros Archeologia, dossiers archéologie, 1975-2002. Prix int. Tél. 01 43 70 98 68.

Publicité

LOWE LINTAS & PARTNERS



Cher sociétaire,
Veuillez trouver ci-jointe la liste exhaustive
des pièces à nous communiquer avant de
prêter votre véhicule.

200 avenue Salvador Allende
79038 Niort cedex 9
Téléphone : 05 49 73 74 75 - Télécopie : 05 49 73 76 61

Quand vous prêtez votre voiture à quelqu'un,
c'est que vous avez confiance en lui.
Et comme nous avons confiance en vous, nous l'assurons comme si c'était vous.
Avec le contrat VAM de la MAIF, vous pouvez prêter occasionnellement
votre véhicule* à qui vous voulez, sans faire aucune démarche
et sans déclaration préalable.

Rejoignez-nous : ☎ N°Azur 0 810 500 810 ou www.maif.fr
PRIX APPEL LOCAL

* Pour déplacements privés et trajets domicile/lieu de travail

ASSUREUR MILITANT.

